



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 15 JUIN 2023

*Date de convocation : 7 Juin 2023*

**Étaient présents** : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. PULIDO PATO Christopher, GRANIER Sébastien, Adjoint ; Mme LEPELTIER Coralie, M. CADYCK Kévin et Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et excusés** : M. BORDIN Pascal (pouvoir à M. Cadyck), Mme CHEVALLIER Audrey (pouvoir à Mme Radenac) et M. LEREY Judicaël (pouvoir à M. Puldio)

**Absents** : MM. DUBOIS Pierre et SEPPE Johan

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Fabienne RIVOL, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- \* Projet d'ombrières
- \* Taxe d'aménagement
- \* Affaires scolaires et périscolaires
- \* Affaires et questions diverses.

### **1/ projet d'ombrières**

Suite au dernier conseil municipal, il a été demandé à la sté Cénovia de présenter un nouveau projet pour la cour de l'école. Ce projet a été à nouveau présenté aux élus. Après débat, à la majorité des membres présents, les élus sont d'accord sur ces 3 projets :

- stade de football : projet d'installation de 3 ombrières d'une surface de 1364m<sup>2</sup>. Puissance globale de la centrale : 290 kWc

Un avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent suite à la manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation temporaire du domaine public communal devra être publié dans un journal local.

### **2/ Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement a été mise en place depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

La commune ayant un P.L.U. approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 2.5 %** ;

- **D'exonérer de 50%** en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

- 1° 50% de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financée à l'aide du prêt à taux 0.00 renforcé (PTZ+)
- 2° les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup>.
- 3° les abris de jardin soumis à déclaration préalable

### **3/ Affaires scolaires et péri- scolaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de maintenir les tarifs de repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2023 / 2024 ainsi que suit :

- Repas Enfant	4.20 €
- Repas Adulte	10.00 €
- Repas élèves stagiaires à l'école ou à la cantine	4.20 €
- PAI	2.50 €

Et

- De maintenir les mêmes tarifs de la garderie municipale, ainsi que suit :

Matin (7h30 - 8h50) : 2.20 €

Après-midi (16h30 - 19h00) : 2.50 €

- Un forfait de 17.50 € (dix-sept euros cinquante centimes) / trimestre / enfant pour les familles ayant au moins 1 enfant scolarisé à La Quinte et 1 enfant scolarisé à Lavardin qui utilisent la garderie le matin entre 8h30 et 8h50. Cette participation sera adressée à chaque famille concernée dès l'instant qu'elle aura mis au moins 1 fois son enfant à la garderie entre 8h30 et 8h50.

### **5 / Affaires et questions diverses**

#### - nuisances sonores à la salle polyvalente

M le Maire informe qu'un riverain s'est plaint de nuisances sonores lors de la location de la salle en mai ; Mme Rivol a rencontré la famille concernée, et, après concertation, le Conseil Municipal décide :

- les réservations de salle seront affichées afin que les riverains soient informés de l'utilisation de la salle ;
- il sera rappelé, dans la convention de location et le règlement de la salle, que chaque utilisateur de la salle devra atténuer le son à partir de 3h du matin ;

#### - Citystade :

Suite à la demande de quelques familles concernant l'utilisation du terrain multisports, il est rappelé que l'accueil de loisirs, les mercredis et pendant les vacances scolaires, est en droit d'utiliser le terrain multisports, dès l'instant que c'est pour y pratiquer 1 activité liée à ce terrain. L'accueil de loisirs bénéficie de l'espace « terrain de foot » pour d'autres activités.

Chaque utilisateur, hors accueil de loisirs, est libre d'accéder à ce terrain pendant les heures autorisées (cf. règlement affiché au citystade)

#### - Adhésion de la 4CPS au SMSEAU :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la création au 1/1/2018 du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié dont la mission est d'animer et de coordonner la gestion des milieux aquatiques ;

Vu les missions qui lui sont déléguées par les communautés de communes adhérentes, le SMSEAU participe à la mise en œuvre d'une gestion durable sur plus de 350 km de cours d'eau.

Vu les statuts de la 4CPS ;

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 5 Juin 2023, la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a donné son accord pour son adhésion au Syndicat Mixte Sarthe est Aval Unifié (SMSEAU) pour la compétence obligatoire GEMA et la compétence optionnelle PI.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la demande d'adhésion de la 4CPS au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (SMSEAU).

- Orange : fermeture du réseau cuivre :

M. le Maire informe les élus du courrier reçu d'Orange indiquant que la commune de Lavardin a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°3 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2027.

Une phase de partage et de concertation va se dérouler du 6 juin au 15 septembre 2023.

Sans remarque de la commune au 15 septembre, Orange considérera que la commune n'a pas de réserve à exprimer.

Le Conseil Municipal s'inquiète de cette décision qui va priver, à de nombreux abonnés, le téléphone s'ils ne prennent pas la fibre

M. le Maire est chargé de prendre contact avec M. Devisse, directeur des services du Conseil Départemental de la Sarthe chargé de Sarthe Numérique afin de pouvoir communiquer auprès des Lavardinois et de pouvoir émettre des réserves.

- « Lotissement du Champ de la Croix » :

M. le Maire informe qu'il a rencontré, en présence de Mme Rivol, M. Pellissier, propriétaire de la voirie et des espaces communs du lotissement. Il est prévu une rétrocession de la voirie, l'éclairage public et aménagement extérieur (plantations...) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Avant cette date, le lotisseur devra réparer les bordures cassées, planter des arbres.

Le Conseil Municipal demande également que les bassins de rétention soient clôturés, que l'allée piétonne soit remise en état.

Après débat, il est demandé à M. le Maire de prendre à nouveau contact avec M. Pellissier afin de bien déterminer l'ensemble des travaux à réaliser avant la rétrocession. Réfléchir sur les espèces d'arbres pouvant être plantés ( à la place des charmes)

Tour de table des Elus :

Sylvie Radenac raconte l'entretien eu avec les représentants de la Mission locale Nord et Leelou Roche et rappelle le rendez-vous du 27 juin à 17h30 à Mamers ; M. le Maire, Fabienne Rivol et Sylvie Radenac seront présents.

Christopher Pulido présente différents courriers destinés aux parents d'élèves concernant le pique-nique prévu le dernier jour de l'école et le départ de Marie-Claude Serus, cantinière le vendredi 7 juillet. Un message concernant Aleop (transport scolaire) sera aussi envoyé aux familles les informant d'une forte augmentation pour la prochaine rentrée (+20€).

Coralie Lepeltier s'interroge sur l'absence répétée de Johan Sepré, absent aux réunions depuis plusieurs mois.

Fabienne Rivol informe que M. Rousseau, futur cantinier, assurera une semaine de restauration avec Mme Serus du 19 au 23 juin. Concernant le fleurissement, des membres de Lavardin se déplaceront à La Quinte le 1<sup>er</sup> juillet à 9h30 ; M. Cadyck et Mmes Rivol, Radenac et Beslier participeront au jury. Prévoir la réception des élus de Degré un soir, en semaine à partir de 19h.

Séance levée à 21h00

Le secrétaire de séance  
Fabienne RIVOL

Le Maire,  
Rémy MAUBOUSSIN